



BNP PARIBAS



# Prime de reconnaissance chez BNP PARIBAS

## Les discussions s'ouvrent aujourd'hui

### VOS REPRÉSENTANTS

cfdt.nationale@bnpparibas.com



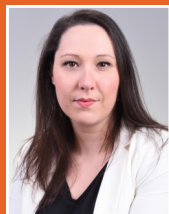
**Richard PONS**  
07 62 32 58 07

Délégué syndical national



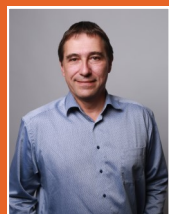
**Patricia LEROY**  
06 68 24 34 16

Déléguée syndicale nationale adjointe



**Julie LEQUEUX**  
06 60 68 60 35

Déléguée syndicale nationale adjointe



**Pierre RIVIÈRE**  
06 65 64 56 98

Représentant syndical national



**Laurent COURRIER**  
06 68 05 69 06

Représentant syndical national adjoint

**Vous avez été nombreux à vous interroger sur la rapidité avec laquelle l'entreprise s'est saisie des mesures gouvernementales pour vous imposer la prise de jours RTT et CET, et à contrario, la lenteur qui a marqué son avancée sur la possibilité de vous verser une prime exceptionnelle.**

**La DG ayant indiqué vouloir « se laisser le temps » de réfléchir au sujet...**

**Pour connaître le fruit de sa réflexion...**

**...Faîtes comme nous, lisez la presse !**

Interviewé par l'AGEFI, le DRH du groupe, Y. Martrenchar, annonce le 14/05 que la direction entend « permettre la reconnaissance avant l'été des efforts des collaborateurs qui auront dû se rendre dans des locaux de la banque pour assurer la continuité de ses services ».

**Cette décision reviendrait alors à exclure de très nombreux salariés, tels que :**

■ **Les télétravailleurs/travailleurs à domicile** qui ont pourtant assuré « la continuité de services » et qui seraient alors considérés par l'entreprise comme une sous-catégorie de travailleurs.

■ **Les salariés n'ayant pu assurer leur activité pour raisons familiales ou de santé** (arrêt de prévention ou suite contamination, arrêts enfants confinés, personnes fragiles...).

**Si elle confirmait ses positions, BNP Paribas serait loin d'adopter une attitude sociale et responsable !**

## PRIME DE RECONNAISSANCE,

**la CFDT portera des demandes responsables, justes et solidaires :**

- 1 **Versement de la prime aux salariés venus sur site et/ou ayant télétravaillé/travaillé à domicile pour participer au maintien de l'activité**, en levant les conditions du plafond de rémunération de 3 SMIC pour en bénéficier ;
- 2 **Versement d'une prime complémentaire pour n'exclure aucun salarié**, considérant que la crise sanitaire que nous traversons ne s'est pas arrêtée le lundi 11 mai et que tout le personnel sera amené à reprendre une activité dans les prochaines semaines.

**Enfin, la DG envisageait, il y a quelques jours, d'intégrer aux négociations la dotation en tickets restaurant des travailleurs à domicile.**

**La CFDT BNP Paribas ne marchandera pas ce droit !**

■ **Ceci ne relève pas de cette négociation mais d'un droit acquis qui doit faire l'objet d'une régularisation et dotation immédiate pour tous les salariés en maintien d'activité.**

→ **Nous demandons le versement de ces primes au plus tôt !**

→ **La CFDT BNPP demande une reconnaissance financière significative à l'égard de tous les salariés de notre entreprise, décrétée « **Opérateur d'Importance Vitale** », qui ont largement démontré et démontreront encore ces prochains mois, leur engagement sans faille au côté de nos concitoyens et clients en ces temps difficiles.**

La CFDT BNP Paribas reste à vos côtés pour défendre avec détermination vos droits et vos intérêts !

**Une question ? Une remarque ?**

**Contactez nous !**